

Mesures de lutte contre la pandémie : renforcer l'accueil des enfants pour réussir la sortie

Contexte

En Suisse, la garde d'enfants est généralement assurée aussi bien par la famille, souvent en particulier par les grands-parents, que par des institutions d'accueil pour enfants. Aujourd'hui, la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de places d'accueil extra-familial pour enfants adaptées aux besoins a acquis le statut d'évidence, au nom de l'égalité des chances entre les enfants et de l'égalité entre les femmes et les hommes. La majorité des parents actifs, des acteurs et actrices sociaux de l'économie, et de la société dans son ensemble, soutiennent le développement de l'offre, où la Suisse accuse un certain retard en comparaison internationale.

La question de la garde d'enfants joue un rôle central dans la crise provoquée par les mesures de lutte contre le coronavirus. Le Conseil fédéral l'a reconnu et a demandé que l'offre soit maintenue. Mais il s'est abstenu de régler le fonctionnement précis ou le financement de l'accueil pour enfants dans cette situation exceptionnelle. Conséquences : des réglementations cantonales très différentes s'agissant des contributions des parents et des critères d'admission se côtoient, des crèches sont menacées dans leur existence, et des parents essayant de concilier travail à domicile et garde des enfants sont débordés. La pression monte dans de nombreuses familles, ce qui peut aussi avoir pour conséquence des éruptions de violence. La nécessité de personnes de contact externes pour les enfants n'apparaît que plus clairement.

La situation risque de s'aggraver dès cette semaine, puisque de nombreux services auront été autorisés à rouvrir. Même si les écoles, les jardins d'enfants et les groupes de jeu reprennent leurs activités le 11 mai, de nombreux défis restent à relever dans le contexte actuel. Le fait qu'au moins une partie des grands-parents manqueront probablement plus longtemps à l'appel et devront être remplacés auprès des enfants constituera une difficulté supplémentaire. Cela signifie qu'à moyen terme il faudra davantage de places de garde d'enfants.

Pour accompagner la stratégie de levée progressive des mesures de restriction liées au coronavirus, il faut donc un concept garantissant l'organisation et le financement de l'accueil extra-familial et parascolaire des enfants à long terme, préservant le bien-être des enfants, et dissociant clairement le travail rémunéré de la garde d'enfants. Pour y parvenir, il faut non seulement maintenir, mais aussi développer les structures extra-familiales d'accueil d'enfants existantes. Sinon, le risque est que les parents – et majoritairement les mères – doivent réduire ou abandonner leur travail rémunéré pour assurer la garde des enfants, ce qui constituerait un retour en arrière de plusieurs années en matière d'égalité et de répartition du travail non rémunéré. Le manque de main-d'œuvre qualifiée et les recettes fiscales en pâtiraient également.

Si la question de l'accueil des enfants continue à être négligée dans la crise actuelle, ce sera au détriment des enfants, des parents, des employé-e-s des professions d'accueil, des personnes vulnérables et des grands-parents, de l'économie, et donc aussi de l'égalité et de la société tout entière. Il faut empêcher cela. Une large coalition de syndicats, d'organisations de femmes, de protection de l'enfant et de la famille, de groupes et de partis politiques, ainsi que d'autres groupes d'intérêt veulent donc exercer ensemble la pression nécessaire pour y parvenir.

Revendications de la coalition

- 1) Travail et garde des enfants sont deux choses différentes : personne ne doit perdre son emploi ou être obligé de prendre des vacances à cause de la garde des enfants. Même pendant la crise actuelle, les parents doivent savoir clairement s'ils ont droit à une place d'accueil pour leurs enfants ou non. Cela nécessite des réglementations et des critères uniformes au niveau national pour définir les priorités entre parties prenantes. Toute personne qui doit garder ses enfants à la maison ne doit pas devoir travailler en même temps et a droit à des indemnités perte de gain pour parents, même si elle peut partiellement travailler à domicile.
- 2) Offre suffisante : malgré la lutte contre la pandémie, il faut une offre suffisante de places d'accueil extra-familial préscolaire et, dès le 11 mai, parascolaire – principalement mais pas uniquement pour les salarié-e-s exerçant des professions d'importance systémique. Ceci requiert aussi une protection sérieuse de la santé pour les enfants, le personnel et les parents, des locaux suffisamment spacieux, de nouvelles méthodes de travail et suffisamment de personnel n'appartenant pas aux groupes à risque et ne vivant pas avec des membres de ces groupes.

3) Maintien et développement : la Confédération, les cantons et les communes doivent entreprendre ensemble tout ce qui est nécessaire pour maintenir et étendre le nombre actuel de places d'accueil pour enfants, afin de répondre aux besoins supplémentaires qui viendraient à s'exprimer. Les demandes déposées jusqu'ici à la CSEC et à la CSSS qui visent à compléter les aides cantonales sont un premier pas. Mais un soutien aux structures et à l'extension de l'offre s'imposent aussi comme part d'un programme conjoncturel de soutien à la reprise.

Il faut une conception d'ensemble permettant de tenir compte des enjeux de la garde des enfants pendant la sortie de crise et au-delà. La lutte contre la pandémie nous a montré l'importance des structures d'accueil pour enfants : celles-ci ne doivent pas être affaiblies, mais doivent sortir renforcées de la crise. Il appartient à la Confédération de coordonner les travaux avec les cantons et les communes, en impliquant les partenaires sociaux et les organisations spécialisées.